

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU



La Feuille Verte

Numéro 7

AVRIL 2010

Siège Social : 26, rue de la Cloche - B.P. 14 - 77301 FONTAINEBLEAU CEDEX – Téléphone : 01 64 23 46 45
Site WEB : <http://www.aaff.fr> – Courriel : info@aaff.fr

I - LES AFF et LA FORÊT

Parc national

L'Association a été amenée à participer à de nombreuses réunions après la relance de l'idée de créer un parc national dans le massif forestier de Fontainebleau.

Ainsi, à l'initiative de M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, les *Entretiens du parc national* se sont tenus le 23 janvier 2010. La matinée a été consacrée à un débat « technique » sur les problèmes que pourrait poser l'abandon du statut de Forêt de Protection au profit de celui de Parc national s'inscrivant dans le cadre de la loi de 2006. Cette réunion, présidée par le maire et « modérée » par François Letourneux, président du comité français de l'UICN, s'est déroulée de façon sérieuse, constructive et exempte de polémique. Elle a regroupé des élus et des représentants des associations de naturalistes et d'« usagers » de la Forêt. En séance, comme à l'occasion de contacts pris en marge de la réunion, nous avons rappelé nos préoccupations sur la base de la « contribution » avalisée par le conseil d'administration et qui a été distribuée en séance. Nous avons rappelé notre attachement au maintien du statut actuel, qui réalise un heureux équilibre entre protection et ouverture au public. Nous avons souligné que la forêt de Fontainebleau n'est pas une forêt comme les autres et insisté sur les « graves inconvénients » soulignés par le rapport Dorst, qui, malgré le vote de la loi de 2006, restent toujours pertinents. Il en est ainsi de la nécessité de maintenir la « fonction sociale » que joue cette Forêt en accueillant un public très nombreux (chiffres du Credoc : 3,5 M de visiteurs/17 M de visites). Cette affluence rend inacceptable la création de nouvelles zones protégées interdites au public. De même, le rapport soulignait que la création d'un cœur de parc est impossible compte tenu de l'importance de la circulation routière. La loi de 2006, si elle a organisé la gouvernance au profit des collectivités locales, n'a pas pour autant modifié les contraintes qu'implique inévitablement tout parc national. Dans leur ensemble les associations d'usagers se sont montrées hostiles à la création d'un parc national. Il a été convenu qu'un groupe de travail présidé par François Letourneux, et auquel participeront les AFF, se réunira en vue de rédiger un rapport sur la faisabilité ou non de la création d'un parc national. Il pourrait être finalisé pour octobre 2010. L'après-midi, la rencontre publique au théâtre s'est déroulée dans un climat moins serein, les intervenants choisis étant dans leur majorité acquis à la cause du parc national : le débat ne pouvait qu'être biaisé. Le comité de pilotage se réunira pour la première fois le 17 avril.

Pour sa part, M. Le Poulain, maire d'Avon, a organisé, le 7 avril, conjointement avec la réserve de Biosphère, un colloque sur le thème « Parc national : quelle faisabilité ? » qui a permis d'entendre plusieurs personnalités scientifiques, notamment M. Patrick Blandin, du Muséum national d'histoire naturelle, M. Olivier Nougarede de l'INRA, Mme Catherine Cibien du comité MAB France, M. Loïc Bidault, du Conseil national de la protection de la nature. M. Jean Dey, premier vice-président du

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

conseil général et président de la réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. Les débats ont permis de bien identifier les nombreux problèmes qui se posaient. Ils ont montré qu'en toute hypothèse les communes membres du Parc naturel régional du Gâtinais ne pourraient pas adhérer au parc national. De même, un problème d'articulation se poserait entre la réserve de Biosphère et un éventuel parc national dont les périmètres ne coïncideraient pas.

Ouvrage sur l'autoroute A6

Il convient de signaler la prochaine publication d'un ouvrage sur *la Difficile genèse de l'autoroute du Sud (1934-1964)*, de J.-L. France Barbou. Cet ouvrage rappelle en particulier la polémique qu'avait suscitée la traversée du massif forestier de Fontainebleau : sept ans de débats entre les Ponts et Chaussées et plusieurs associations opposées à ce tracé, dont les Amis de la Forêt de Fontainebleau. En définitive, ce dossier a été arbitré au niveau du président de la République.

Comité de pilotage Forêt Patrimoine

Le comité de pilotage Forêt Patrimoine s'est réuni le 25 janvier sous la présidence de M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau. Il avait été précédé d'un déplacement sur le terrain, à la tour Denecourt. À cet endroit se croisent trois sentiers bleus (sentiers 2, 13, 14), un sentier ONF (circuit des Points de vue) et un GR. Une nouvelle signalétique concertée avec les Amis de la Forêt permet au promeneur de s'orienter plus efficacement à ce « hub » forestier.

La réunion a permis de faire le point d'avancement des projets et de leur financement. Elle s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités qui suivent ce dossier au niveau national. Mme Michèle Prats, inspecteur général de l'Équipement et vice-présidente de l'ICOMOS – Conseil international des monuments et des sites – lié à l'UNESCO, a souligné à la fois la spécificité de la forêt de Fontainebleau et le caractère pilote de son programme Forêt Patrimoine

II – LA VIE de L'ASSOCIATION

Reconnaissance d'utilité publique

Notre Association a été reconnue d'utilité publique par un décret du 3 février 2010, paru au *Journal officiel* du 5, et ses nouveaux statuts ont été approuvés. Cette reconnaissance consolide notre Association et renforce sa notoriété. Elle présente également plusieurs avantages, notamment la possibilité de recevoir des dons et legs hors imposition. Elle implique également des contraintes, notamment en matière de tenue de nos comptes et le recours à un commissaire aux comptes. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de notre assemblée générale.

Conduite apaisée

Une réunion s'est tenue le 29 mars à la Direction des Routes du conseil général pour évoquer la suite à donner aux propositions des AFF adoptées à l'occasion de l'assemblée générale du 30 mai 2009. Cette réunion s'est déroulée dans une atmosphère très positive : elle a permis de faire le point sur le programme de « conduite apaisée » menée dans le département de Seine-et-Marne, et plus spécialement dans le massif forestier de Fontainebleau. Plusieurs conclusions se sont dégagées qui vont dans le sens des préoccupations des AFF : poursuite des travaux d'aménagement, notamment sur la D 607, au carrefour de la Croix-de-Saint-Hérem ; développement des « modes doux », notamment des pistes cyclables ; limitation de vitesse mise en place, à titre expérimental, sur trois tronçons de routes secondaires traversant la Forêt ; extension des « bandes multifonctionnelles » sur les bas-côtés des routes les plus importantes ; réflexion sur l'aménagement de passages pour les promeneurs, etc. Un exposé complet des mesures prises sera fait par la Direction des Routes à l'occasion de notre prochaine assemblée générale.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Réunion au conseil général

Une réunion de travail s'est tenue le 22 février avec MM. Jean Dey et Lionel Walker, vice-présidents du conseil général. Elle a permis de faire un tour d'horizon des activités de l'Association et de l'appui donné par le Département à son développement. S'agissant du centre d'Éco-tourisme, celui-ci pourrait être ouvert au printemps 2011. La gouvernance du Centre reste à décider. Sa vocation à présenter les activités des associations impliquées dans la protection de la Forêt, et donc des AFF, a été confirmée.

La commission des carrières et carriers

Les abris des carriers dans les anciennes carrières de pierre du massif forestier exploitées jusqu'en 1907 représentent un patrimoine, souvent en mauvais état, qu'il ne faut pas laisser disparaître. A l'initiative de l'Association, il a été décidé de créer conjointement avec l'ONF, une Commission des Carrières et Carriers - CCC - qui aura pour tâche de préserver ce patrimoine. Trois missions lui sont dévolues : rechercher ces abris, en faire un inventaire aussi complet que possible, définir et mettre en œuvre les mesures de conservation

Agenda

L'assemblée générale se tiendra le samedi 12 juin à 10 h 30 dans la salle de la Belle-Cheminée au château de Fontainebleau. Cette année, notre invité sera M. Bernard Chevassus-au-Louis, inspecteur général de l'Agriculture, ancien président du Muséum d'histoire naturelle. Il interviendra sur le thème de la biodiversité.

Plusieurs dates méritent d'être retenues, en dehors du calendrier des promenades :

- les Naturiales de Fontainebleau, du 12 au 15 mai ;
- « La belle rando » le 15 mai avec Decathlon ;
- le Cinquantenaire du jumelage Fontainebleau - Constance, du 21 au 23 mai ;
- la Journée des associations, au théâtre de Fontainebleau, le 5 juin ;
- la Promenade conjointe avec l'Association des Amis et Mécènes du Château de Fontainebleau, le 30 juin ;
- la Coupe des AFF, au golf de Fontainebleau, le 15 octobre.

L'Association sera présente à toutes ces manifestations.

III - RELATIONS EXTÉRIEURES

Office de tourisme

L'Office de tourisme de la communauté de communes, organisé jusqu'à maintenant en association, a été transformé en établissement public. Ses statuts et la composition de son conseil d'administration ont été adoptés. Trois commissions ont été créées correspondant à trois types d'action :

- questions de marketing et de communication ;
- accueil du public et information ;
- tourisme d'affaires.

Cette nouvelle structure se substituera à l'ancienne en juillet prochain. L'Association fait partie du conseil d'administration et de la commission « Accueil du public ».

Congrès français de la nature

Le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a tenu, le 20 janvier dernier, au Muséum national d'histoire naturelle, son congrès annuel sur le thème de l'Année internationale de la biodiversité. Il réunissait les principaux acteurs engagés dans la conservation de la

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

nature (dont notre Association, membre fondateur de l'UICN, créée en 1948 à Fontainebleau) qui, dans leurs interventions, ont souligné que les engagements pris en 2001, par l'Union européenne, de stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010 n'ont pas été atteints. En France, une espèce d'oiseaux sur quatre, une espèce d'amphibiens et de reptiles sur cinq, une espèce de mammifères sur dix ou encore une espèce d'orchidées sur six risquent de disparaître de métropole, et 60 000 hectares d'espaces naturels ou cultivés sont artificialisés chaque année.

Même si des progrès ont été accomplis et si la prise en compte de la biodiversité s'est améliorée, grâce notamment aux actions mises en œuvre en application de la stratégie nationale pour la biodiversité et le Grenelle de l'environnement – comme l'a souligné dans son intervention Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie –, l'adoption d'un nouvel objectif et d'un nouveau cadre d'action doit exprimer un élan plus ambitieux qui intègre trois dimensions :

- la préservation des écosystèmes et des espèces en bon état de conservation ;
- la restauration des écosystèmes dégradés et des espèces de faune et de flore menacées ;
- la valorisation du rôle de la biodiversité dans l'adaptation au changement climatique et la fourniture de biens et de services écologiques.

La résolution finale adoptée par le congrès souligne la nécessité d'avancées significatives pour améliorer les connaissances sur la biodiversité, renforcer la politique gouvernementale sur la biodiversité, adopter une position offensive à l'international, renforcer la mobilisation de tous les acteurs.

Jumelage Fontainebleau - Constance

Le cinquantenaire du jumelage entre les villes de Fontainebleau et de Constance sera célébré à Constance, les 21 et 22 mai prochains. Les Amis de la Forêt participent à cette célébration en présentant, d'une part, une exposition sur le Développement durable ; d'autre part, un film de moyen métrage retraçant la découverte de Fontainebleau et de sa forêt par un touriste. Le cinquantenaire du jumelage entre les villes de Fontainebleau et de Constance sera célébré à Constance les 21 et 22 mai prochain. Les Amis de la Forêt participent à cette célébration en présentant d'une part une exposition sur le Développement durable, d'autre part un film de moyen métrage retraçant la découverte de Fontainebleau et de sa forêt par un touriste. Ces deux manifestations, qui seront présentées en français et en allemand, ont été conçues et préparées par Gérard Vallée, membre de notre conseil et Eric Daubard, avec l'appui de Connaissance du Gâtinais

COTISATION 2010

Le trésorier remercie les nombreux adhérents qui ont déjà envoyé leur cotisation 2010 et rappelle que statutairement cette cotisation annuelle est due dès le début de l'année civile et que les taux restent inchangées, soit :

Membre adhérent	26 €
Famille adhérente	33 €
Association /société	54 € ou plus
Membres bienfaiteur	54 € ou plus

Les adhérents reçoivent le numéro annuel de *la Voix de la Forêt*, le numéro trimestriel de *la Feuille Verte*, le programme des promenades. Ils bénéficient de réduction sur les publications de l'Association.

Le paiement peut se faire par chèque libellé au nom de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, adressé au 26, rue de la Cloche - BP 14 - 77301 Fontainebleau.
